Le diner des Talerics qui a eu lieu après la séance d'hier a été assez froid. L'Impératrice quoit de à peu près rétablie de son indisposition (les oreillons), était absente. Cependant elle était sortie en voiture dans la journée; mais elle a craint les fatigues d'une réception; peut-être aussi, comme elle est femme, craignaitelle de laisser voir son c il un peu enflé. Il n'y avait aucune femme à table : c'était un diner de députés. L'Empereur avait à sa gauche M. Jérôme David, à sa droite M. A. Lerour, vice président ce dernier, c'ect-à-dire à une place d'honneur, on a beaucoup remarque M. Fremy Avait-il été placé la par ordre supérieur y était-il venu de sa propre volonté et avec le concours bienveillant de M. A. Leroux, son ami personnel et dont la bonté est connue de tous? On a beaucoup discuté à ce sujet sans qu'il alt été pos sible d'éclaireir ce détail. Quoi qu'il en soit, le gouverneur du Crédit Foncier a été peu entouré après le diner et à peine quelques députés lui ont adressé la pa-

L'Empereur s'est entretenu avec plusieurs députés des intérêts de leurs conscriptions, mais contrairement à ce qui a lieu d'ordinaire après les diners offerts aux législateurs, l'Empereur a évilé d'aborder les questions politiques à l'ordre du jour.

Un écho du Corps législatif à noter en passant : On demandait à un honorable son appréciation sur les détails révélés par les débats de l'affaire de Paris : « Ca fait frémi! » dit le malicieux personnage que je n'ai pas besoin de vous nommer. celui-là est authentique et est bien de lui-

Un certain nombre d'électeurs de la 7º eirconscription de Paris, qui avait nom-mé M. Darimon, ont offert la candidature à M. Dubois-Caplain qui s'est trouvé à la têle des usiaiers qui ont entrepris, il y a deux ans, une longue campagne contre l'administration de M. Haussmann.

Comme fait grave de l'extérieur, je ne vois à vous signaler que des rumeurs assez vagues concernant les rapports entre la France et l'Italie : le rappel prochain de M. Nigra et les tentatives faites par la Prusse pour rattacher l'Italie à sa poli-

L'Empereur assistait hier à la première représentation de Faust à l'Opéra. Le duc de Nassau, l'ex-reine d'Espagne avec son mari étaient dans les loges de la scène à l'abri des regards des curieux.

Il n'y a plus d'Anglais! l'appartement que Rossini occupait à l'angle de la chaussée d'Antin est à louer depuis la mort du maëstro. Peut-être Mme veuve Rossini voudrait-elle ceder son bail avec Peut-être Mme veuve bénéfice : que ne s'entend-elle avec M Strakosch!

Bourse de Paris du 5 mars.

L'adoption de l'article ter du traité de la ville avec le Foncier avait produit une impression favorable: aussi ouvrons-nous en reprise sur toutes les valeurs intéres-sées dans la question. Le l'oncier atteint un instant 1510 fr., mais la Bourse avait compté sans l'opinion publique qui est très-défavorablement émue par les débats de la Chambre. Le vrai public, celui qui a argent et titres, s'est montré moins tisfait du dénouement, et en exprimant sa fâcheuse opinion par des ordres de vente venus de tous les coins de Paris et de la province, a arrêté ce mouvement de reprise si peu fonde et précipité les cours bien plus bas qu'hier, à ce noir, que le 3 (40 touche 71 et l'Italien 56-50. Un instant même neus évons craint une panique; mais il n'en a rien été, et après la Bourse les cours de cloture étaient assez bien tenus. Devant les impressions

veux blonds prendre des teintes argentées; disparsitre les derniers vestiges de sa beauté flétrie avant le temps : elle savait bien qu'elle en était la cause. Mais à quoi eut servi de s'y appesantir? Peut-être une autre mère se serait-elle crue obligée à consoler la pauvre délaissée ; à essayer d'apaiser sa souffrance, en la berçant par de douces paroles; mais la marquise u'était pas de ce caractère. Jamais elle n'ent pu se résoudre à reparler du passé, et Gabrielle lui en savait gré. A tou es deux sa plaindre eut semblé lâche.

Le temps passa, et il fit son œuvre. Le cœur de Gabrielle n'avait pas oublié, mais il avait repris son calme. Les tumultes orageux ne l'agitaient plus. Les regrets amers, les légitimes rancunes avaient fait place à une douce sérénité. Et celui qui si insoucieusement, avail trouble ce cour aimant, était-il heureux

(La suite au prochain numéro.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la Séance du 28 Février 1869 Sommes versées par 137 déposants, dont 24 nouveaux, . . fr. 18,809-00 60 demandes de rembour-

suivies par MM. L. Eeckman et J. Toule-monde, directeurs.

qui dominent notre marché, l'influence des cotes de l'étranger et de la province s'efface.

Conseil municipal de Roubaix.

Ouverture de la session de février. (Suite. - Voir le Journal de Roubaix du

5 mars.) Présidence de M. C. Descat, maire.

PRÉSENTATION DU BUOGET DU BUREAU DE CIENFATSANCE. M. LE MAIRE reprend la parole comme suit :

Messieurs,

Nous venons vous présenter le budget da bureau de bienfaisance pour l'exercice 1868. Nous ferons remarquer que, cette fois encore, la subvention de la ville y est portée à un chiffre supérieur à celui qui est inscrit dans notre budget. Lors de la formation de celui-ci, le Conseil municipal a voté un subside de 80,000 francs pour le bureau de bienfaisance qui compte, dans ses recettes présumées, ce subside pour 1(),() francs. On concoit bien que ce sont là des chiffres tout à fait incertains et qu'il est impossible de savoir des à présent quelle somme le bureau de bienfaisance devra dépenser en 1869. Nous vous proposerons donc de maintenir le crédit dont il est question à 80,000 francs, sauf à l'augmenter plus tard si des besoins plus grands vensient à se faire sentir.

Les conclusions du rapport qui précède sont adoptées et le budget du bureau de bienfaisence est voté par le Conseil, mais avec le subside porté au budget de la ville.

PRESENTATION DES COMPTES DU CANAL

M. 18 Maine continue :

Messieurs, Nous vous présentons les comptes du canal qui se décomposent comme suit : PECETTES :

Produit du droit de navigat	ion, versant
de l'Escaut	16.562 14
tion, versant de la Deûle	23.189 03
Ensemble A quoi il faut ajouter: Produit des concessions	39.751 17
Produit des affermages	11.360 G1 3.299 66

Total des receites. . E1.411 &: DÉPENSES : Les dépenses relatives à l'exploitation, comprenant les frais d'entretien ordinaire et extraordinaire, les appointements d'employés, contribu-

tions, etc., et la moitié du produit des prises d'eau à la compagnie du canal de l'Espierre, s'élèvent à...... 29.277 81

E. cédant de recette. 25.133 63 Mais, ontre les dépenses d'exploitation, la caisse municipale doit encore payer : 1º A la compagnie de l'Espierre pour alimentation du canal...... 6.000 > 2º Aux anciens concession-naires, suivant le prix d'achat 25.000 >

			_	_
	Total			,
De sorte que	l'excédent de			
recelles		25.13	3	63

Se change en un excédant ralentissement progressif de la navigation sur le versant de l'Escaut et le pariage da produit des prises d'eau avec la compagnie de l'Espierce auquel il e fallu consentir pour éviter les suites du procès

que la ville avait perdu. Ce compte étant appuyé de tou'es es pièces justificatives par aitement en règie, evous propose, mecsieurs, de l'approuve Le Conseil approuve les comptes du

canal pour l'exercice 1868.

FRAIS DET DIVERS PROCÈS BELATIFS ALS M. LE MAIRE DATIE des frais des divers

procès relatifs aux emeutes : Messieurs,

Les désordres qui out ea lieu à Roubsix le 16 mars 1867, ont causé des dégais dans plusieurs établissements industriels dont les propriétaires ont intenté des actions à la ville en réparation des dom mages éprouvés par eux. Le Tribunal de Lille, ayant ad ais leurs prétentions, nous avons appelé des jugements de première instance à la Cour impériale de Douai où, malgré les efforts de notre éloquent défenseur, M. Talon. pous avons également succombé et avons été, par conséquent, condamnés à payer tous les

D'après les notes qui nous ont été

remise	s, nous devons a	M.	Du	ssain	on,
	avoué:				
Affaire	François Poussel	459	11		-
_	R. Deprousseaux	171	44		1331
Den Paris	L. Scrépel et fils	163	34		
_	L. Screpet et ma	100	00		-
7.	Dillies ireres	100	98		
-	Ch. Seamps	167			
			-	825	28
A M	. Villette :			4	1
	F. Roussel	303	96		
Milairo		330			
_	R. Desrousseeux				
_	L. Scrépel et fils	299			
	a land men is the	-		934	46
A M.	Genuevoise :				-377
	Dillies	296	34		200
	Poncelet :	-			Paris I
	Ph. Scamps	323	81		
VRSILA	ru, coampa			ean	10.
	CAR 2300 11 HE	-	-	620	12

Total.... 2.379 86

Cette dépense devant être l'objet d'un erticle spécial au budget, nous vous pro-posons d'ouvrir, sur l'exercice 1869, un crédit de 2.379 86.

Après cette lecture, plusieurs membres déclarent n'avoir jamais entendu parler du décret qui imposerait la ville d'une contribution spéciale pour les indemnités de l'émeute.

M. LE MAIRE lui-même ne pent donner les renseignements qui lui sont demandes; et, sur sa proposition, le Conseil décide que cette question sera de nouveau examinée dans la prochaine séance.

(La suite au prochain numéro).

CHRONIOUE LOCALE.

Nous recevons communication du rapport de la commission du nivellement de la place, présenté au Conseil municipal le 19 février dernier :

A Messieurs les Membres de l'Administration municipale, A Messieurs les Conseillers municipaux: Messieurs.

Votre Commission du nivellement de la place, composée des Commissions réunies des Travaux Publics et des Finances, vient vous rendre comple des études qu'elle a faites et de celles qu'elle a fait faire sur cette importante question et de la décision qu'elle a prise dans sa séance de vendredi c.urant.

Il s'est produit d'abord une division très-prononcée au sein de la Commission sur la base du projet.

La minorité optait pour le plan incliné, et la majorité pour le plan horizontal. Plusieurs saances avaient été consacrées éclairer la Commission à cet égard, lorsqu'une proposition d'abaissement du sol dans la partie supérieure de la place, c'est-à-dire le parcours de la Grande rue à la rue Saint-Georges, est venue rallier la presque unanimité des suffrages à la peusée du plan horizontal à la condition de cet abaissement, dont nous aurons à vous parler tout à l'heure.

Nous avons actuellement à vous rendre compte des premières études qui comprennent deux séries. L'une, pour le plan incliné, a été faite uniquement par les soins et sous la sur-veillance de l'Administration municipale

et elle vous est représentée par le dépôt des crons qui indique, à peu près, la pente qu'aurait eue notre place, si on avait admis ce projet.

Et l'autre série d'études se rapporte au plan horizontal. Disons de suite que ce plan horizontal ne présente aucune diffi-culté d'exécution dans son ensemble et que l'on n'a qu'à choisir parmi les diffé rents moyens praticables.

Celul qui, le premier, avait fixé l'atten-tion de la majorité de la Commission, consistait à abaisser de 20 à 50 centimètres environ, la partie supérieure de la place, c'est-à-dire le bombement qui existe à-vis la porte de la sacristie de l'église Saint-Martin et aux alentours, et rame nant le niveau de cette partie à celle qu't doit former l'entrée de la rue du Château, rejeter sur cette dernière rue, la pente totale qui résulte de l'inclinaison natu-relle du terrain. Or, cette pente n'excé-dant pas 1 mètre 50 centimètres, il en résulte que la partie du château qui devrait la recevoir, soit depuis la sortie de la place jusqu'à la porte du magasin de M. Tiberghien-Duriez, ayant un parcours de 102 mètres, prenait une pente qui ne pouvait excéder 0,0!5m par metre (soit un centimètre et dem') pente assurément très-douce, puisque celle dé la route déparlementale No 14, sur la place, depuis la rue Neuve, jusquà rue de l'Abreavoir en a 0,02^d 0½m. On arriverait, par ce moyen, à un niveau parfait de la place dans toute sa partie haute, depuis le rang des nouvelles maisons de M. Catteau-Duvivier et autres, jusqu'à l'entrée de l'Hôtel des Pompiers, sans aucune difficulte ni

Les lignes tracées en rouge sur le bas des la des des maisons rue du Château et de la place indiquent, Messieurs, les études qui furent faites sur ce point. Mais il est à remarquer toutefois que l'abaisse-ment propose de 20 à 30 centimètres à prendre vis-a-vis la norte de la sacristie n'ayant pas été déduit de la pente réelle, existante, ce serait autant à abaisser de ces lignes rouges dont le niveau élevé a tant effrayé les habitants de la rue du

Château. Quant à la partie basse de la place, celle qui fait face à l'Hôtel-de-Ville actuel, on avait compris ce raccordement la partie haute par une élévation du pave vis-à-vis le dit Hûlel-de-Ville, en sup-primant 3 ou 4 marches et en soulenant le terrain et les marches mainienues par une rampe en pierres de taille, dont vous voyez encore aujourd'hui le simulacre en

Toute difficulté eut été aplanie s'if eut été possible de relever le niveau de la chaussée de la rue Neuve, mais les membres de noire Commission ont été unanimes nour rejeter cette pensé, dont l'exécution, en dehors des désgréments qu'elle aurait occasionnés aux proprié-taires riverains, aurait entraîné la Ville dans de grands frais d'exhaussement et d'indemnités, sans compter que l'entrée de l'Hô'el-de-Ville en aurait été singulié-

Nous not a sommes appliqués, Messieurs, là vons résenter un projet en même temps, économique et net. Un terrain bien déblayé et dont le plan horizonta

permettra, dans un temps plus ou moins éleigné, d'adopter tel genre de constructions qu'il conviendra; mais suriout que le rang nouveau de la place, celui qui fait face à l'église, ne soit en rieu inférieur de niveau, afin que les constructions à v élever n'aient pas à perdre de leur coupd'œil avantageux avant même qu'elles solent mêmes commencées.

Tout cela posé, reste à dire par quel moyen M. Moreau, architecte de la Ville, propose d'exécuter le plan horizontal de la place, en maintenant son unité d'ensemble, et en raccordant la partie la plus élevée à la partie la plus basse; ce serail d'abaisser le pavé dans toute la partie élevée, depuis une entrée de 35 mètres dans la Grande-Rue jusqu'à une entrée à peu pres égale dans la rue Saint-Georges.

La côte la plus considerable de cet abaissement serait de 66 centimètres sur le point culminant de la place, soit visà-vis la porte de la sacristie de Saint-Martin, venant à rien aux deux extrémités cet sbaissement donnerait du reste les

côles suivantes : Sortie de la Grande-Rue 40 centimètres. au droit de la sacristie de St-Marlin à la sortic de la rue du 66

Contour, côté de l'Hòtel du Commerce. à la sortie de la rue du Vieil-Abreuvoir à l'entrée de la rue Si-

Georges 10 > Ges mouvements de terrain donneraient aux rues préciées les pentes qui suivent : Rue du contour, côté de M. Sebert, c'est-à-

dire depuis la place jusqu'à l'angle du nordcst de l'église, un peu en-dessous de M. Sé-34 millimètres 457

rue du Contour, côté de l'Hôtel du Commerce

nord est. 30 > L'abaissement est pris de 66 centimètres au point culminant, parce qu'il concorde avec le niveau du palier de l'Hôtel de-Ville, et qu'ainsi la condition du niveau parfait serait obtenue. Mais comme la pente totale, depuis la sacristie jusqu'à la rue Neuve est de 2 mètres 18 centimètres et qu'elle est beaucoup trop considérable pour être descendue de l'Hôtel-de Ville à la rue Neuve, sans escalier, que, cousé-quemment, l'accès de l'Hôtel-de-Ville et retour à la rue Neuve deviendraient impos sible aux voitures, M. Moreau propose de faire circuler les voitures depuis l'Hôtelde-Ville jusqu'à la rue Neuve, en les faisant contourner par le moyen d'une rampe prise à l'alignement du mur de la façade de l'Hôtel-de-Ville côté de la rue Neuve, et avancant vers la place jusqu'à longueur de 18 mètres, y compris l'escalier pour les piétons, qui serait placé contre la laçade de devant du bâtiment.

Cette rampe est figuree au plan ci-joint dresse par M. Moreau, et sa longueur rait de 15 mètres, non compris l'escalier, et la pente de la ligne à suivre pour les voitures qui aurajent à se rendre de !'Hô tel-de-Ville à la rue Neuve serait de 0.200 millimètres.

C'est à ce dernier moyen, Messieurs. que notre Commission s'est ralliée à la presque unanimité.

M. l'architecte a été, en même temps, charge par la Commission de dresser le devis approximatif des dépenses que devra occasionner l'exécution de ce projet, et nous en présentons ci-joint le tableau détaillé dont le total s'élève à quarante-mille francs, qui est celle disponible pour le nivellement de la place et les travaux de

première nécessité qui y sont relatifs.

Le plan de ce projet adopté par la majurité de la Commission vous est soumis en même temps que le présent rapport. Nous devons ajouter, qu'à l'une de nos dernières séances, nous avons accepté la proposition de notre honorable collègue M. Dewarlez, de la possibilité d'arrêter la pente de la rue du Château, vis-à-vis la deuxieme porte du Conditionnement, au lieu de la continuer en pente plus deuce jusqu'à la porte du magasin de M. Tiber-

Roubaix, le 17 février 1869.

(Signé) L. EECKMAN, LÉTOGART-DUVILLIER, H. TERNYNCK, L. VOREUX, P. CATTEAU, E. FRASEZ.

En regard du rapport qui précèle, nous crovous devoir mettre sous les yeux du lecteur un exposé de motifs présenté par la minorité de la commission :

Messieurs, Vous venez d'entendre le rapport de la najorité de la commission sur le projet de nivellement de notre nouvelle Grande Place; permettez à la minorité de cette même commission de vous dire sur quel point elle partage l'avis de ses honorables collègues, sur quels points et pourquoi elle repousse l'opinion qu'ils viennent d'émettre.

Nous sommes entièrement de l'avis de ces Messieurs pour la suppression du point culminant de la route près la sacristie.

Effectivement, cette espèce de petit monticule produit le plus mauvais effet en débouchant de la Grande Rue; nous croyons que l'aspect général de la Place gagnerait beaucoup par l'établissement proposé d'une jonction entre la rue Saint-Georges et la Grande Rue, sur le niveau du palier actuel de la Mairie, et nons ne trouvons pas d'inconvénients sérieux dans

les raccords-de pavage qui s'en suivraient nécessairement vers la rue du Vieil-Abreuvoir et dans les deux dégagements au pourtour de l'église Saint-Martin : les calculs et les renseignements donnés sur ce point par l'architecte de la ville, M. Moreau, lèvent d'aillears tous les doutes à cet egard

Mais nous ne pouvons admettre l'application absolue du prétendu principe en vertu duquel on reporterait ce niveau sur toute la surface de la place. Nous crai-gnons que la somme des inconvénients ne soit plus élevée que les minimes avantages qui en résulteraient

En effet, l'exhaussement du sol de la Place, s'arasant avec le palier du perron de la Mairie, nécessiterait, à sa jonction vers la rue Neuve, la construction d'un mur d'éperon ou soutenement des terres de 18 mètres de longueur au moins, pour se raccorder avec la pente de ladite rue dont le maintien est malheureusement obligatoire. Eh bien ! messieurs, cela sera hideux : jugez en par l'echantillon demilongueur qu'ou a établi provisoirement pour l'instruction du public

En outre, cela gênera beaucoup pour la circulation des voitures arrivant à la

Mairie. Ce remblai de un mêtre à l'entrée des Pompiers vous forcera à de coûteux travaux pour exhausser le pavage dans la cour de l'Hôtel, sans préjudice aux réappropriations intérieures des bâti-ments dont le sol au rez-de-chaussée devra aussi être change. Ainsi, gêne et dépenses considérables : voilà ce que nous rapporte le projet. Quelle est la compensation offerte?

La partie centrale de 70 mètres en viron d'étendue entre les rues des Pompiers et du Château, réservée pour e nn édifice monumental serait sur un niveau parfait vers la Grande-Place. »

Ceries nous ne demandons pas qu'on y fasse un édifice bolteux : mais on con-viendra sans doute que les conditions de hivellement sont suffisamment observées, lorsque les deux extremités d'une facade reposent sur un même niveau; puis cet édifice monumental, n'est-il pas vrai que, d'après l'état de nos finances et les nécessités du service public qui surgissent chaque année, nous devrons l'attendre encore bien longtemps?
Pourquoi donc sacrifler immédiateme

ce que nous avons pour préparer le sol à ce que nous aurons un jour ? Pourquoi couper les pieds de notre Mai-rie actuelle ?

Sans doute afin de pouvoir plus tôt en demander la suppression

En-esset, cet édifice n'a guére coûté que 150 mille francs! Et cela est modeste pour Roubaix. Mais ne pouvons-nous être décemment logés que dans un Hôtel de deux millions ?

Enfin, pourquoi ne pas diriger, des à présent, nos faibles dépenses possibles en terrassements et pavage de manière à conserver tous les bâtiments que nous possédons, tout en permettant à l'avenir de légères modifications qui s'exécuteraient en même temps que nos constructions monumentales ? Et si, pour atteindre ce but, il faut se relacher un peu du prin-cipe absolu dont on vous a tant parle, hésiteriez-vous, Messieurs? Nous ne le pensons pas, et c'est avec la plus grande confiance que nous allons vous soumettre

Ainsi que nous l'avons dit au début, nous établirions la chaussée entre la Grande-Rue et la rue Saint-Georges au niveau du palier de la Mairie ; de cette chaussée, nous nous dirigerions avec vingt centimètres de pente sur le centre de la future facade monumentale, et là de droite et de gauche, nous ménagerions le long de cette facade, une pente de ving autres centimètres jusqu'aux rues des Pompiers et du Château dont les entrées seraient ainsi à quarante centimètres en contrebes de la chaussée précitée ; après quoi, nous raccorderions toute la partie Quest de la Place avec l'entrée de la rue Neuve, tandis que nous tiendrions tout le côté Est sur le raccord des quarante centimètres en contrebas déjà trouves à l'entree de la rue du Château, et quarantecinq centimètres contre les maisons Cateaux-Duvivier et autres, sauf à enterrer plus tard notre Mairie actuelle en remalement que vous serez en mesure de nous doter d'un Hôtel-de-Ville monumental Et, attendu que vous ne pouvez même pas songer à paver tout de suite toute la surface de la Place, vous n'auriez rien compromis ni pour l'avenir, ni pour le présent, car, à supposer, ce que nous con-testons sincèrement, qu'il en résultàt un mauvais effet quelconque, il vous serait toujours loisible d'y parei ; et du moins, vous auriez évité une foule de travaux dispendieux, et pour lesquels vous sériex très-embarrassés de créer des crédits dans vos budgets. Roubaix, 10 février 1869.

Signé : A. Dewarlez, J. Lagache, Delle-becq-Desfontaines, Amédée Prouvost.

Comme on a pu le voir dans notre derde la place doit venir à la séance du Con-seil municipal d'aujourd'hui. Nous appre-nons qu'un certain nombre de membres doivent demander une remise qui sera sans doute accordée par l'Assemblée.

Le Recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord contient les do ments suivants:

Instructions pour la formation du tingent de la classe de 1868 et les op tions du conseil de révision.

Sous-repartition du contingent départe mental et itinéraire du conseil de ré